



VILLE DE SARCELLES
Département Administration Générale
Direction des Services à la Population

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260710-2026-150-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

N° 2026-150

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de SARCELLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2020-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en Sous-préfecture le 07 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que la labellisation France services le 12 juillet 2023 des plates-formes des Sablons, Rosiers-Chantepic et des Chardonnerettes a apporté une offre de services supplémentaire au bénéfice des usagers,

Considérant l'intérêt pour la ville de poursuivre l'expérimentation « France services », de renforcer le partenariat avec l'État et de renouveler la convention de partenariat avec l'agence de nationale de cohésion des territoires des plates-formes de services publics des Sablons, Rosiers-Chantepic et Chardonnerettes,

Considérant la nécessité de solliciter le concours financier de l'État notamment au sein des quartiers prioritaires de et de veille de la politique de la ville en faveur des structures Maisons France Services,

Considérant la proposition de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de participer au cofinancement du fonctionnement des Maisons France services communales,

Considérant

Décide :

Article 1 : De solliciter le concours de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires aux fins de renouvellement de la demande de subvention de 47 500 euros par structure France pour l'année 2026.

Article 2 : D'autoriser le Maire à imputer les recettes de 142 500 euros au budget communal 2026.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy –Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 10 juillet 2026.



Basile KONATE